

été difficile de réprimer l'intempérance. Des mesures vigoureuses ont cependant été adoptées pendant l'année pour diminuer le mal, et elles ont bien réussi.

*Sauvages du lac des Deux-Montagnes.*—Je suis heureux de pouvoir faire rapport que le gouvernement a pu faire un arrangement qui règle à jamais l'ennuyeuse question des réclamations des sauvages relativement aux terres de la Seigneurie du lac des Deux-Montagnes en ce qui concerne du moins trente-deux familles sauvages. Ces dernières se sont transportées sur des terres du township de Gibson, dans le district de Muskoka, qui ont été achetées pour eux du gouvernement d'Ontario et payées par le séminaire de Saint-Sulpice. Outre les terres que doivent occuper ces familles, le séminaire en a payé d'autres en quantité suffisante pour y établir convenablement tous les sauvages du lac des Deux-Montagnes, au cas où ils se décideraient à aller s'établir dans cette localité. Le séminaire a de plus payé aux sauvages les améliorations qu'ils avaient faites à Oka, leurs frais de déplacement jusqu'à Gibson et leur nourriture pendant les quatorze jours après leur arrivée. Le séminaire devra aussi faire construire à ses frais de bonnes maisons en troncs d'arbres de la grandeur de 18 x 24 pour chaque famille, et si, après quatre ans, il reste des lots achetés qui ne soient pas occupés, le prix d'achat de ces lots sera remboursé sans intérêts au séminaire. La couronne sera investie en fidéicommiss du titre du terrain, qui comprend 25,582 acres, pour les sauvages.

Les familles qui sont maintenant rendues sur leur nouvelle réserve sont tout à fait satisfaites du changement ; la terre est parfaitement propre à l'agriculture, il y a de nombreux cours d'eau et des lacs où le poisson abonde, une grande quantité de daims et d'autre gibier, enfin une abondance de bois utiles de toutes sortes.

*Amalécites de Cacouna et de la Rivière-du-Loup.*—Ces sauvages ont des habitudes entièrement nomades ; ils vivent de chasse et de pêche, de la fabrication de paniers, etc.

*Montagnais du lac Saint-Jean.*—Leur réserve est située sur les bords de ce lac. On les dit habiles à la culture et industriels. Ils augmentent aussi le nombre de leurs bestiaux. La récolte de cette année a donné un rendement au-dessus de la moyenne ; et plusieurs sauvages ont sombré de nouveaux terrains qu'ils ensementeront l'année prochaine.

Les prix de vente des fourrures provenant de la chasse ont été rémunérateurs, et il n'y a pas eu de cas de misère parmi eux.

On rapporte que l'école est fréquentée plus régulièrement et par plus de monde qu'autrefois. A tout prendre, l'état des affaires sur cette réserve est satisfaisant.

*Micmacs de Maria.*—Ces sauvages possèdent un bon endroit de pêche sur le grand Cascapédiac. Le pays abonde aussi en gibier.

Ils ont remplacé leurs wigwams par des maisons dont plusieurs sont très propres.